## REPUBLIQUE DU CAMEROUN Paix- Travail- Patrie

## MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS

REPUBLIC OF CAMEROON Peace- Work- Fatherland

MINISTRY OF PUBLIC WORKS 0 5 DEC 2022

N 12/200

DECISION No D/MINTP/SG/DCT/CA /NJKQUO/MJC/2022 DU

PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHE RELATIF À L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°088/AONO/MINTP/CIPM-SPIAG/2022 DU 27/09/2022 EN PROCÉDURE D'URGENCE POUR L'EXTENSION DU RÉSEAU INFORMATIQUE DU MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS, CONSTRUCTION PAR WIFI DU CÂBLAGE RÉSEAU INFORMATIQUE DES POSTES DE TRAVAIL DES DÉLÉGATIONS RÉGIONALES DES TRAVAUX PUBLICS DE L'ADAMAOUA, DE L'EST, DU NORD, DU NORD-OUEST ET DU SUD-OUEST. FINANCEMENT : BIP MINTP, EXERCICES 2022 ET 2023. IMPUTATION: 36 128 04 340010 524211.

## Le Ministre des Travaux Publics, Maître d'Ouvrage,

Vu la Constitution;

Vu la Loi N°2021/026 du 16 Décembre 2021 portant loi de finances de la République du Cameroun pour l'Exercice 2022;

Vu le Décret n° 2001/048 du 23 février 2001, portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics (ARMP) ;

Vu le Décret n° 2008/376 du 12 Novembre 2008 portant organisation administrative de la République du Cameroun ;

Vu le Décret N°2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés

Vu le Décret n° 2012/076 du 08 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du décret N° 2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;

Vu le Décret n° 2018/366 du 20 Juin 2018 portant Code des Marchés Publics;

Vu le Décret n° 2018/461 du 07 Août 2018 portant organisation du Ministère des Travaux Publics;

Vu le Décret n°2019/002 du 04 janvier 2019 portant réaménagement du Gouvernement ;

Vu l'Arrêté N°00000241/A/MINMAP du 18 juillet 2018 portant création des Commissions Internes de Passation des Marchés auprès du Ministère des Travaux Publics;

√u l'Arrêté N° 0271/MINMAP/CAB du 27 Septembre 2018 instituant et organisant les modalités de rémunération et de paiement basés sur la performance de certains acteurs du système des Marchés Publics:

/u la Décision N°00000432/CAB/MINMAP/ du 18 Juin 2019 portant nomination des Présidents des Commissions Internes de Passation des Marchés Publics placées auprès des Départements Ministériels;

/u la Décision N°290/D/MINTP/CAB du 28 Juillet 2021 portant constatation de la composition des Commissions Internes de Passation des Marchés des Services, des prestations Intellectuelles et des Approvisionnements Généraux placée auprès du Ministère des Travaux Publics:

'u la Circulaire N°00000456/C/MINFI du 30 Décembre 2021 portant instructions relatives à l'exécution des lois de finances, au suivi et au contrôle de l'exécution du Budget de l'État et des autres entités publiques pour l'Exercice 2022;

'u L'Appel d'Offres National Ouvert N°088/AONO/MINTP/CIPM-SPIAG/2022 du 27 Septembre 2022 en procedure d'urgence pour l'extension du réseau Informatique du Ministère des Travaux Publics, construction par WIFI du Câblage Réseau Informatique des postes de travail

Page 1 sur 2

- des délégations Régionales des Travaux Publics de l'Adamaoua, de l'Est, du Nord, du Nord-Ouest et du Sud-Ouest ;
- Vu Le rapport d'analyse des offres administratives, techniques et financières ;
- Vu le procès-verbal du rapport d'analyse N° 058/PV/CIPM-SPIAG/MINTP du 10 Novembre 2022 portant validation du rapport ;
- Vu La Lettre N° 029/L/CIPM-SPIAG/MINTP du 11/11/2022 portant notification de la proposition d'attribution de la Commission.

## DECIDE:

Article 1: L'entreprise dont le nom suit est retenue pour l'extension du réseau Informatique du Ministère des Travaux Publics et la construction par WIFI du Câblage Réseau Informatique :

N° Lot	Nom et Adresse du soumissionnaire retenu	Montant Prévisionnel en chiffre (en FCFA)	Montant TTC corrigé en chiffre (en FCFA)	Montant TTC corrigé en lettre (en FCFA)	Observations
Lot unique	GLOBAL STUDY MAINTENANCE AND CONSTRUCTION BP: 556 Yaoundé Tél: (237) 693 900 797	44 000 000	40 896 788	Quarante millions huit cent quatre- vingt-seize mille sept cent quatre-vingt- huit	Délai d'exécution : 1,5 mois Offre financière la moins- disante

Article 2 : Le mandataire de l'entreprise attributaire est invité à se présenter à la Direction des Contrats du Ministère des Travaux Publics, pour la souscription de son projet de Lettre Commande.

Article 3: La présente Décision qui tient lieu de main levée de caution de soumission pour les soumissionnaires non retenus sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

Yaoundé, le \_\_\_\_\_ D 5 DEC 2022

Copie: ARMP

